

DEPARTEMENT
SAVOIE
ARRONDISSEMENT
CHAMBERY

Objet : Protection de la végétation aquatique et des vestiges archéologiques du lac d'Aiguebelette – Avenant au marché

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille-vingt-trois et le treize avril à 18h30,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. André BOIS.

Présents : MMES MRS. ALLARD. BOIS. COUTAZ. CUCCURU. FAUGE. FRANCONY. GENTIL. GROLLIER. GROS. ILBERT. MALLEIN. MARCHAIS. PERRIAT. ROSSI. ROULAND. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. VOISIN. WDOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MRS. DUPERCHY (Pouvoir P. ROULAND). MANSOZ (Pouvoir M. WDOWIAK). MANTEL (Pouvoir C. TAVEL). RUBIER. VANBERVLIET.

Le Président,

Rappelle à l'assemblée la délibération n°2020_15_10_1 relative à l'attribution du marché de « Protection de la végétation aquatique et des vestiges archéologiques du lac d'Aiguebelette » ;

Présente l'avenant n°1 à intervenir avec l'entreprise MILLET PAYSAGE ENVIRONNEMENT titulaire du marché :

- Montant du marché avant avenant : 287 950.21€ HT,
- Montant de l'avenant : - 7 128€ HT,
- Montant du marché après avenant : 280 822.21€ HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

APPROUVE l'avenant au marché de « Protection de la végétation aquatique et des vestiges archéologiques du lac d'Aiguebelette » d'un montant de - 7 128€ HT, présenté précédemment ;

AUTORISE le Président à signer ledit avenant et toutes les pièces s'y rapportant ;

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président.

